

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU)

Nuvelis — Version 1.0 — En vigueur au 28 juillet 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les « **CGVU** ») régissent l'accès et l'utilisation de l'application mobile Nuvelis ainsi que la souscription des offres payantes associées. Elles sont conclues entre :

- **Anthony Rassat**, entrepreneur individuel (EI), SIRET 98963091800021, dont le siège est situé 47 rue Vivienne, 75002 Paris, France — TVA non applicable, article 293 B du CGI — contact : nuvelis@arassat.pro (ci-après « **Nuvelis** » ou l'« **Éditeur** ») ; et
- tout professionnel de la coiffure créant un compte sur l'Application (ci-après le « **Salon** » ou le « **Client** »).

Documents contractuels associés : [Mentions légales](#) · [Politique de confidentialité](#) · [Accord de sous-traitance — DPA](#)

Article 1 — Définitions

- « **Application** » : l'application mobile Nuvelis, distribuée via Google Play, et les services backend associés.
- « **Salon** » ou « **Client** » : le professionnel de la coiffure (personne physique ou morale) titulaire d'un Compte.
- « **Client final** » : la personne physique cliente du Salon, dont la photographie est utilisée pour une Simulation.
- « **Compte** » : le compte professionnel créé par le Salon via Google Sign-In.
- « **Simulation** » : une image de coiffure générée par intelligence artificielle à partir d'une photographie fournie par le Salon.
- « **Crédit** » : l'unité de consommation permettant de réaliser une Simulation, issue du quota mensuel d'un Abonnement, d'un Pack ou de l'Essai gratuit.
- « **Abonnement** » : l'offre payante à reconduction mensuelle souscrite via Google Play, ouvrant droit à un quota mensuel de Simulations.
- « **Pack** » : l'achat ponctuel (consommable) de Simulations supplémentaires via Google Play.
- « **Essai gratuit** » : la période de découverte gratuite décrite à l'Annexe 1.
- « **DPA** » : l'accord de sous-traitance des données personnelles annexé aux présentes (article 15).

Article 2 — Objet et acceptation

2.1. Les CGVU définissent les conditions dans lesquelles Nuvelis met l'Application à la disposition du Salon et celles dans lesquelles le Salon souscrit et utilise les offres payantes.

2.2. L'utilisation de l'Application emporte acceptation pleine et entière des CGVU, du DPA qui leur est annexé et de la Politique de confidentialité. Cette acceptation est rappelée sur l'écran de connexion de l'Application, qui indique qu'en continuant, le Salon accepte les conditions d'utilisation (CGU) et la politique de

confidentialité, et qui renvoie directement vers les présentes CGVU et vers la Politique de confidentialité. Le Salon peut consulter et télécharger ces documents à tout moment aux adresses indiquées en tête des présentes.

2.3. Documents contractuels et hiérarchie. Le contrat est constitué, par ordre de priorité : (1) du DPA pour tout ce qui concerne le traitement de données personnelles pour le compte du Salon ; (2) des présentes CGVU et de leur Annexe 1 ; (3) des informations affichées dans l'Application et sur la fiche Google Play au moment de la souscription (offres, quotas, prix). Pour le seul processus de paiement, de facturation et de remboursement, les conditions de Google Play prévalent (article 7).

Article 3 — Statut professionnel du Client

3.1. Le Salon déclare contracter à **titre professionnel, pour les besoins directs de son activité de coiffure**, et non en qualité de consommateur. L'Application est un outil professionnel de visualisation de coiffure destiné à être utilisé dans le cadre de la relation entre le Salon et ses clients.

3.2. Le Salon garantit disposer de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour conclure les présentes, le cas échéant au nom de la structure qu'il représente.

Article 4 — Description du service — obligation de moyens

4.1. L'Application permet notamment : la prise ou l'import de photographies, la description d'une coiffure (saisie ou dictée vocale transcrite), la génération de Simulations par intelligence artificielle, la gestion de consultations et de dossiers clients, et la consultation de l'historique.

4.2. Nuvelis fournit le service au titre d'une **obligation de moyens**. Nuvelis ne garantit aucun résultat commercial, artistique ou technique déterminé, et notamment aucun niveau de fidélité, d'exactitude ou de réalisme des Simulations.

4.3. **Nature probabiliste de l'IA.** Les Simulations sont produites par des modèles d'intelligence artificielle générative dont le fonctionnement est probabiliste : deux demandes identiques peuvent produire des résultats différents, et le rendu peut comporter des imperfections, des approximations ou des artefacts. Une Simulation est un **aperçu indicatif** : elle ne constitue ni une promesse de résultat de la prestation de coiffure, ni une garantie de faisabilité technique de la coiffure représentée. Le Salon, professionnel de la coiffure, reste seul juge de la faisabilité et seul responsable du conseil donné à son Client final.

4.4. Nuvelis peut faire évoluer l'Application (fonctionnalités, modèles d'IA utilisés, interfaces) dès lors que ces évolutions ne dégradent pas de manière substantielle les fonctionnalités essentielles du service souscrit.

Article 5 — Compte et accès

5.1. La création du Compte s'effectue exclusivement via Google Sign-In. Le Salon s'engage à fournir des informations exactes et à jour.

5.2. Le Compte est personnel. Le Salon est responsable de la préservation de la confidentialité de ses moyens d'accès et de l'ensemble des actions réalisées depuis son Compte.

5.3. **Session mono-appareil.** Un Compte n'est utilisable que sur un seul appareil à la fois : toute nouvelle connexion invalide les sessions ouvertes sur d'autres appareils.

5.4. Le Salon peut supprimer son Compte à tout moment depuis l'Application (Réglages), selon la procédure décrite dans la Politique de confidentialité (délai de grâce de 7 jours). **La suppression du Compte ne résilie pas l'Abonnement**, qui doit être résilié séparément dans les paramètres Google Play (article 8).

Article 6 — Offres, Essai gratuit, Crédits

6.1. Les offres (Abonnements et Packs), leurs quotas de Simulations et leurs prix sont présentés **dans l'Application et sur Google Play au moment de la souscription** ; ces informations font foi. S'agissant des **offres payantes**, les CGVU ne stipulent volontairement ni prix ni quota mensuel chiffré : les conditions applicables sont celles affichées lors de l'achat. Les caractéristiques de l'Essai gratuit sont en revanche, elles, détaillées à l'Annexe 1.

6.2. Les règles de fonctionnement de l'Essai gratuit, des Abonnements, des Packs et du décompte des Crédits figurent à l'**Annexe 1 — Abonnements, Crédits et Essai gratuit**, qui fait partie intégrante des CGVU.

Article 7 — Prix, paiement, facturation — articulation avec Google Play

7.1. La souscription des Abonnements et l'achat des Packs s'effectuent **exclusivement via Google Play** (Google Play Billing), notre prestataire RevenueCat intervenant comme intermédiaire technique. Le prix affiché dans l'Application et sur Google Play au moment de l'achat fait foi. La facturation, l'encaissement et la gestion des moyens de paiement sont opérés par Google selon ses propres conditions.

7.2. TVA non applicable, article 293 B du CGI (franchise en base). Si le régime de TVA de l'Éditeur venait à changer, les prix affichés lors de la souscription resteraient les prix toutes taxes effectivement facturés via Google Play.

7.3. **Révision des prix.** Nuvelis peut modifier ses prix avec un préavis d'au moins 30 jours. Toute hausse applicable à un Abonnement en cours est mise en œuvre via le parcours d'information et de consentement de Google Play et ne prend effet, au plus tôt, qu'à la période de facturation suivante. À défaut d'acceptation, le Salon peut résilier avant la prise d'effet.

7.4. **Échec de paiement.** En cas d'échec du paiement d'un renouvellement, Google Play applique ses périodes de grâce et de suspension. Les effets sur l'accès au service sont décrits à l'Annexe 1. La reprise du paiement rétablit le service sans formalité.

7.5. **Remboursements.** Les demandes de remboursement relèvent en priorité des politiques de remboursement de Google Play. Nuvelis peut, à sa discrétion, procéder à des remboursements commerciaux via la console Google Play. Sauf disposition légale impérative contraire, aucun remboursement n'est dû au titre des périodes d'Abonnement entamées ni des Crédits consommés.

7.6. **Hiérarchie.** Pour le seul processus de paiement, de facturation et de remboursement, les conditions de Google Play prévalent sur les CGVU. Pour tout le reste (service, responsabilité, données, propriété intellectuelle), les CGVU prévalent.

Article 8 — Durée, reconduction, résiliation

8.1. L'Abonnement est conclu pour une durée d'un mois, **tacitement reconduite par périodes successives d'un mois** via Google Play, jusqu'à résiliation.

8.2. **Résiliation par le Salon.** L'Abonnement se résilie à tout moment, **exclusivement dans les paramètres d'abonnement de Google Play** (l'Application fournit un lien direct vers cette page). La résiliation prend effet **au terme de la période en cours** : l'accès est conservé jusqu'à cette date et **aucun remboursement au prorata n'est effectué**. La désinstallation de l'Application ne résilie pas l'Abonnement, pas plus que la suppression du Compte.

8.3. **Résiliation par Nuvelis.** Nuvelis peut résilier ou suspendre le Compte, après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours — ou sans préavis en cas de manquement grave (notamment fraude, violation des usages interdits de l'article 12, atteinte à la sécurité du service) — sans préjudice de tous dommages et intérêts. Les sommes déjà versées restent acquises dans la limite du service déjà fourni.

8.4. Les stipulations qui, par nature, survivent à la fin du contrat (propriété intellectuelle, responsabilité, données, preuve, droit applicable) demeurent en vigueur.

Article 9 — Droit de rétractation (article L221-3 du Code de la consommation)

9.1. Le Salon contracte à titre professionnel pour les besoins de son activité principale de coiffure ; les protections du Code de la consommation relatives aux contrats à distance n'ont en principe pas vocation à s'appliquer.

9.2. **Si toutefois** le Salon venait à bénéficier de l'extension prévue par l'article L221-3 du Code de la consommation (professionnel employant cinq salariés au plus, contrat hors du champ de son activité principale), il disposerait d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la souscription. Dans ce cas, en souscrivant une offre payante et en utilisant immédiatement le service, le Salon **demande expressément l'exécution immédiate** du service avant l'expiration du délai de rétractation et **reconnaît que son droit de rétractation ne peut plus être exercé** pour les contenus et services numériques pleinement exécutés (articles L221-25 et L221-28 du Code de la consommation) ; en cas de rétractation avant complète exécution, un montant proportionnel au service déjà fourni resterait dû. Les parcours de remboursement de Google Play restent par ailleurs applicables (article 7.5).

Article 10 — Disponibilité du service

10.1. Nuvelis s'efforce de rendre l'Application accessible 24h/24 et 7j/7, au titre d'une obligation de moyens (« *best effort* »), **sans garantie de disponibilité chiffrée**.

10.2. L'accès peut être suspendu ou dégradé notamment en cas de maintenance, de mise à jour, d'incident, de force majeure, ou de défaillance des services tiers dont dépend l'Application (notamment Google Play, Google Gemini, Supabase, Vercel, OpenAI). Nuvelis s'efforce de limiter la durée et l'impact de ces interruptions ; elles n'ouvrent droit à aucune indemnité.

10.3. Certaines fonctionnalités nécessitent une connexion Internet ; le Salon fait son affaire de sa connectivité et de la compatibilité de son appareil.

Article 11 — Propriété intellectuelle

11.1. **Application.** L'Application, sa structure, ses interfaces, sa marque, ses logos, ses textes, son savoir-faire et ses instructions de génération (« prompts ») sont et demeurent la propriété exclusive de Nuvelis ou de ses concédants. Le Salon bénéficie d'un droit d'utilisation **personnel, non exclusif, non cessible et non transférable**, limité à la durée de son accès au service et aux besoins propres de son activité de coiffure.

Toute reproduction, décompilation (hors exceptions légales), revente, mise à disposition de tiers ou exploitation non autorisée est interdite.

11.2. **Photographies du Salon.** Le Salon (ou son Client final) conserve l'intégralité de ses droits sur les photographies qu'il fournit. Le Salon concède à Nuvelis la seule licence technique nécessaire pour héberger, traiter et transformer ces photographies aux fins de fourniture du service, dans les conditions du DPA.

11.3. **Images générées.** Les Simulations sont générées de manière entièrement automatisée par intelligence artificielle ; en l'état du droit français (article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle), une création sans auteur humain n'est pas protégeable par le droit d'auteur. Nuvelis concède au Salon un **droit d'usage** des Simulations pour les besoins de sa relation avec ses clients (présentation, conseil, conservation au dossier client), **sans garantie d'exclusivité ni d'originalité** : des images similaires peuvent être générées pour d'autres utilisateurs. Toute exploitation des Simulations s'effectue sous la seule responsabilité du Salon, dans le respect des droits des tiers (droit à l'image en premier lieu) et de l'article 13.

11.4. Conformément aux conditions applicables aux services d'IA utilisés en offre payante, les photographies et Simulations ne sont pas utilisées pour entraîner les modèles d'intelligence artificielle.

Article 12 — Usages interdits

Le Salon s'interdit notamment de :

- utiliser la photographie d'une personne sans avoir recueilli son accord préalable (article 9 du Code civil — droit à l'image), ou celle d'un mineur sans l'accord d'un titulaire de l'autorité parentale ;
- utiliser l'Application à des fins étrangères à la simulation de coiffure, notamment pour créer des contenus trompeurs, dégradants, ou des hypertrucages (« deepfakes ») sortis de la finalité de visualisation de coiffure ;
- tenter d'identifier, de reconnaître ou d'authentifier des personnes à partir des photographies ou des Simulations, l'Application ne réalisant aucun traitement biométrique ;
- supprimer, altérer ou masquer les marquages, métadonnées ou mentions signalant qu'une image est générée par intelligence artificielle, lorsqu'ils sont présents (article 13) ;
- revendre, sous-licencier ou mettre le service à disposition de tiers, ou l'utiliser pour développer un service concurrent ;
- contourner les mesures techniques du service, notamment les limites de l'Essai gratuit (création de comptes multiples), le décompte des Crédits ou la session mono-appareil ;
- faire un usage abusif des fonctionnalités fournies sans décompte (notamment la transcription vocale), au-delà d'un usage professionnel raisonnable ;
- plus généralement, utiliser l'Application en violation des lois et règlements applicables.

Tout manquement au présent article autorise Nuvelis à suspendre immédiatement le Compte dans les conditions de l'article 8.3.

Article 13 — Transparence sur les contenus générés par IA (règlement « AI Act »)

13.1. Les Simulations sont des images générées ou manipulées par intelligence artificielle au sens de l'article 50 du règlement (UE) 2024/1689 (« AI Act »). À ce titre, elles ont vocation à intégrer un **marquage lisible par**

machine signalant leur origine artificielle, ainsi que les mentions visibles requises, conformément au calendrier d'application de ce règlement.

13.2. Le Salon s'engage à **ne pas retirer, altérer ni masquer** ces marquages, métadonnées ou mentions lorsqu'ils sont présents, et à **informer ses Clients finaux** de manière claire que les images présentées sont des simulations générées par intelligence artificielle et non des photographies du résultat réel. Le modèle de mention d'information annexé au DPA intègre cette information.

Article 14 — Support

Le support s'effectue par courrier électronique à **nuvelis@arassat.pro**. Nuvelis s'efforce de répondre dans un délai de trois jours ouvrés. Le support couvre l'utilisation de l'Application ; il ne couvre ni les appareils, ni la connectivité, ni les services tiers du Salon.

Article 15 — Données personnelles

15.1. Les traitements pour lesquels Nuvelis est responsable de traitement (compte, facturation, statistiques, support) sont décrits dans la [Politique de confidentialité](#).

15.2. Pour les données des Clients finaux traitées pour le compte du Salon (photographies notamment), les parties sont liées par l'**Accord de sous-traitance (DPA)**, annexé aux présentes par référence et disponible à l'adresse <https://nuvelis-backend.vercel.app/legal/dpa.pdf>. L'acceptation des CGVU emporte acceptation du DPA. Le DPA comprend en annexe la liste des sous-traitants ultérieurs et un modèle de mention d'information à remettre aux Clients finaux.

Article 16 — Responsabilité

16.1. Nuvelis est tenue d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée lui étant directement imputable.

16.2. **Exclusion des dommages indirects.** Nuvelis ne répond pas des dommages indirects, notamment : perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle, de chance ou d'exploitation, atteinte à l'image, ou préjudice résultant de l'usage que le Salon fait des Simulations auprès de ses clients (notamment l'écart entre une Simulation et le résultat réel d'une prestation de coiffure).

16.3. **Plafond.** Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité totale cumulée de Nuvelis, toutes causes confondues, est plafonnée au **montant total des sommes effectivement versées par le Salon à Nuvelis au titre du service au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur**.

16.4. Les exclusions et plafonds qui précèdent ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute lourde de Nuvelis, en cas de dommage corporel, ni dans les cas où la loi interdit de limiter la responsabilité. Ils ne font pas obstacle aux stipulations spécifiques du DPA relatives à l'article 82 du RGPD.

16.5. Le Salon est seul responsable : de la licéité des photographies qu'il soumet (droit à l'image, consentements), du conseil professionnel donné à ses clients, de l'usage des Simulations et du respect de ses propres obligations légales et réglementaires.

Article 17 — Force majeure

Aucune partie ne répond d'un manquement causé par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment assimilés à la force majeure, pour l'application des présentes : les défaillances généralisées des réseaux, des fournisseurs d'hébergement cloud et des fournisseurs de modèles d'intelligence artificielle tiers, les cyberattaques d'ampleur, ainsi que les décisions des plateformes de distribution rendant le service indisponible. Si l'empêchement excède 30 jours, chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité.

Article 18 — Modification des CGVU

Nuvelis peut modifier les CGVU et leurs annexes. Toute modification substantielle est notifiée au Salon avec un **préavis d'au moins 30 jours** avant son entrée en vigueur, par tout moyen approprié (notification dans l'Application et/ou courrier électronique). Le Salon qui n'accepte pas la nouvelle version peut résilier son Abonnement avant sa prise d'effet dans les conditions de l'article 8.2 ; la poursuite de l'utilisation après l'entrée en vigueur vaut acceptation. Chaque version des CGVU porte un numéro et une date ; les versions antérieures seront archivées sous <https://nuvelis-backend.vercel.app/legal/archive/>.

Article 19 — Stipulations diverses

19.1. **Preuve.** Les registres et journaux techniques de Nuvelis (souscriptions, générations, décomptes de Crédits, horodatages) font foi entre les parties, sauf preuve contraire.

19.2. **Cession.** Le Salon ne peut céder le contrat sans l'accord écrit préalable de Nuvelis. Nuvelis peut céder le contrat dans le cadre d'une transmission de son activité, sous réserve du maintien des droits du Salon.

19.3. **Non-renonciation.** Le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

19.4. **Nullité partielle.** Si une stipulation est déclarée nulle ou inopposable, les autres stipulations conservent leur plein effet ; la stipulation concernée sera remplacée par une stipulation valable économiquement équivalente dans la mesure du possible.

Article 20 — Droit applicable et différends

20.1. Les CGVU sont soumises au **droit français**.

20.2. En cas de différend, les parties s'efforcent de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite du différend.

20.3. À défaut d'accord amiable, et **dans la mesure permise par la loi** (notamment l'article 48 du Code de procédure civile entre commerçants), tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris. À défaut de validité de cette clause à l'égard du Salon concerné, les règles légales de compétence s'appliquent.

Annexe 1 — Abonnements, Crédits et Essai gratuit

La présente annexe fait partie intégrante des CGVU. Elle décrit les règles de fonctionnement des offres ; les quotas et prix applicables sont ceux affichés dans l'Application et sur Google Play au moment de la souscription.

A1.1 — Essai gratuit

- À la création du Compte, le Salon bénéficie d'un Essai gratuit lui permettant de réaliser **dix (10) Simulations pendant sept (7) jours, le premier de ces deux termes atteint mettant fin à l'essai.**
- L'Essai gratuit est accordé **une seule fois par Compte**, sans carte bancaire et sans souscription via Google Play.
- À l'expiration de l'Essai, seule la **génération de nouvelles Simulations** est bloquée : le Salon conserve l'accès à sa galerie, à son historique et à ses dossiers clients.
- Toute manœuvre visant à bénéficier plusieurs fois de l'Essai gratuit (notamment par la création de comptes multiples) constitue un usage interdit au sens de l'article 12.

A1.2 — Abonnements

- Les Abonnements sont **mensuels**, à tacite reconduction, souscrits et facturés exclusivement via Google Play (article 7). Chaque Abonnement ouvre droit à un **quota mensuel de Simulations**, indiqué dans l'Application au moment de la souscription et rappelé dans l'écran « Mon abonnement ».
- Le quota mensuel se réinitialise à chaque période de facturation ; les Simulations du quota mensuel non utilisées **ne sont pas reportées** sur la période suivante.
- Selon l'offre, le dépassement du quota mensuel est soit impossible (blocage de la génération jusqu'à la réinitialisation), soit possible par l'achat de Packs lorsque l'offre le permet, comme indiqué dans l'Application.
- La transcription vocale des descriptions est incluse **sans décompte de Crédits**, sous réserve d'un usage professionnel raisonnable (article 12).

A1.3 — Règle de décompte des Crédits

- Avant chaque génération, l'Application vérifie que le Salon dispose d'un Crédit disponible. En cas de refus (quota épuisé, essai expiré, abonnement requis), **aucun Crédit n'est décompté** et la génération n'a pas lieu.
- Un Crédit n'est décompté **qu'après une génération techniquement réussie** (image effectivement produite et remise au Salon). Le décompte est protégé contre les doubles décomptes d'une même demande.
- **Un échec technique de génération n'est jamais décompté.**
- **Une Simulation techniquement réussie est décomptée même si son rendu ne convient pas** au Salon ou à son Client final : le caractère probabiliste du rendu (article 4.3) ne constitue ni un échec technique, ni un motif de recrédit ou de remboursement.
- **Ordre de consommation** : le quota mensuel de l'Abonnement est consommé en premier, puis les Simulations de Packs.

A1.4 — Packs de Simulations supplémentaires

- Les Packs sont des achats ponctuels **consommables**, effectués via Google Play, ajoutant un volume de Simulations supplémentaires indiqué au moment de l'achat.
- Les Simulations de Pack **n'expirent pas** ; elles ne sont jamais réinitialisées ni retirées par un changement d'offre. Elles ne sont toutefois **achetables et utilisables qu'avec un Abonnement actif** (y compris pendant une période de résiliation en cours ou une période de grâce d'impayé) : si l'Abonnement prend fin, elles deviennent inutilisables jusqu'à la souscription d'un nouvel Abonnement, sans être perdues.
- Les Simulations de Pack consommées ne sont ni remboursables ni échangeables (article 7.5).

A1.5 — Changement d'offre

- Les changements d'offre prennent **effet immédiatement**.
- En cas de passage à une offre supérieure, la différence de prix est facturée immédiatement par Google Play au prorata de la période restante.
- Pour les autres changements, aucun prorata n'est appliqué et l'accès à l'offre précédente prend fin immédiatement.
- Les modalités précises (dont les montants) sont affichées dans le parcours Google Play avant confirmation.

A1.6 — Impayé

En cas d'échec du paiement d'un renouvellement, pendant les périodes de grâce et de suspension appliquées par Google Play : le Salon conserve l'accès aux fonctions essentielles de l'Application et l'usage de ses Simulations de Pack, mais **ne peut pas changer d'offre** tant que la situation de paiement n'est pas régularisée. À défaut de régularisation au terme des périodes Google Play, l'Abonnement prend fin.

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation — Nuvelis — Version 1.0 — En vigueur au 28 juillet 2026. Les versions antérieures, lorsqu'elles existeront, seront archivées sous <https://nuvelis-backend.vercel.app/legal/archive/>.